

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR DEMANDE D'INSCRIPTION
DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE**

Formulaire de préinscription à remettre en mairie avec un justificatif de domicile sur la commune.
Pour les formalités d'admission, prendre contact avec le directeur de l'école.

Cocher l'établissement demandé :

- ECOLE MATERNELLE LE PETIT PRINCE** tél. 04 77 54 13 90
 ECOLE ELEMENTAIRE LA COLOMBE tél. 04 77 54 01 50

ELEVE Remplir une fiche par enfant.

NOM : **PRENOM :** **Sexe :** M F
Né (e) le :/...../..... **Lieu de naissance (commune et département) :**
Nationalité : **Année d'arrivée en France :**
Adresse :
Code Postal : **Commune :**

RESPONSABLES LEGAUX

Préciser si autre représentant légal :

Mère Nom de jeune fille : Autorité parentale : Oui Non
Nom marital : Prénom :
Profession : Situation familiale * :
Adresse :
Code postal : Commune de résidence :
Téléphone domicile :/...../...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../...../.....
Téléphone travail :/...../...../...../...../..... Numéro de poste :

Père Nom : Autorité parentale : Oui Non
Prénom :
Profession : Situation familiale * :
Adresse :
Code postal : Commune de résidence :
Téléphone domicile :/...../...../...../...../..... Portable :/...../...../...../...../.....
Téléphone travail :/...../...../...../...../..... Numéro de poste :
* Célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e), séparé (e), concubin (e), pacsé (e)

L'enfant est-il déjà scolarisé : OUI NON
Si oui, école fréquentée actuellement :
A-t-il des frères et sœurs scolarisés en maternelle ou élémentaire sur la commune : OUI NON
Nom et prénom des frères et sœurs :

Préciser le motif de l'inscription :
.....

Date prévue de scolarisation de l'enfant :

Date :

Signature des parents :

DECISION DE LA MAIRIE

Je soussigné (e) atteste que l'enfant

rempli (e) les conditions d'inscription pour son admission dans l'établissement demandé :

- Ecole maternelle Le Petit Prince
- Ecole élémentaire La Colombe

A Saint-Galmier, le

Le Maire ou son représentant,

Remplir une fiche par enfant – Fournir en mairie un justificatif de domicile.

Cette fiche ne vaut ni inscription définitive, ni demande de dérogation scolaire.

Inscription scolaire (à partir des 3 ans de l'enfant dans l'année civile)

Un principe : L'inscription doit se faire dans la commune de résidence.

Dérogation scolaire : Cinq cas sont prévus par la loi pour une inscription dans une commune autre que celle de résidence (décret du 12 mars 1986).

- Capacité insuffisante de la commune d'accueil ;
- Contraintes professionnelles et insuffisance des moyens de restauration et de garde dans la commune de résidence ;
- Etat de santé de l'enfant (attesté par un médecin) ;
- Droit à la continuation du cycle ;
- Scolarisation d'une fratrie.

La demande de dérogation scolaire doit être faite auprès du maire de la commune de résidence (imprimé à retirer en mairie).

Il appartient aux parents qui souhaitent bénéficier des dérogations de faire la preuve qu'ils remplissent les conditions prévues par la loi.